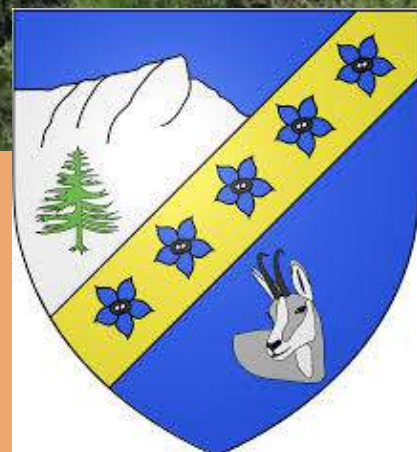


Le Bulletin Municipal

Commune de Laye-Année 2022



Mairie- Services Municipaux
9 hameau de Brutinel-05500 LAYE
04.92.50.08.95
communedelaye@wanadoo.fr



Le mot du Maire

Cher(e)s administré(e)s

Et si enfin, les restrictions sanitaires à la vie collective étaient définitivement derrière nous ?

Je l'espère véritablement afin que les Layards et les Layardes, comme tous les Français, retrouvent le plaisir du partage, de l'engagement dans nos associations et se retrouvent avec bonheur le plus régulièrement possible.

L'espoir aussi que nos producteurs et nos entreprises locales puissent retrouver pleinement leurs activités.

Restons quand même vigilants car l'épidémie rode toujours !

Dans ce nouveau bulletin municipal, vous verrez que l'avenir se prépare :

2023 verra le jour du lancement des travaux de réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable, pour lesquels nous lançons dès à présent la phase d'appel d'offre concernant la maîtrise d'œuvre.

Le dossier de notre retenue collinaire avance, malgré quelques contre-temps dus aux espèces protégées et plusieurs travaux de moindre ampleur sont prévus pour

L'amélioration de la qualité de vie à la station est dans nos hameaux.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint nos villages. Tous mes vœux de réussite à ceux qui entreprennent et j'adresse également mes remerciements à celles et ceux qui s'investissent dans la vie et l'animation de nos hameaux.

Je tiens à souligner que les élus, le personnel communal agissent sans compter leur temps, avec le souci de donner le meilleur d'eux même pour la Commune, pour nous et nos enfants. Je les en remercie chaleureusement car sans eux la fonction de Maire serait impossible !!!

J'ai une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés cette année ou qui font fassent à la maladie.

Le Conseil Municipal et moi-même, nous vous adressons nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de succès, les plus sincères, pour vous et vos proches

Anne-Marie NOULIN

Maire de Laye.

ETAT CIVIL de l'ANNEE

Mariage :

Jonathan EBRAD et Julie CHAIX

Grégory JOUGLARD et Kelly CHABRE

Philippe TAILHARDAT et Martine DI PONIO

Naissance :

Camille BELLOTO

Youna MALETIN

Mattia MICHEL

Candice THEVENIAUD

Décès :

Jeanne MARTIN

Jean ATHENOUR

Les Finances

BUDGET GENERAL

	Prévision	Réalisation
Dépenses d'Investissement	762 225,00 €	170 664,91 €
Recettes d'Investissement	763 225,00 €	270 280,81 €
	Solde positif	99 615,90 €
Dépenses de Fonctionnement	982 808,00 €	308 900,73 €
Recettes de Fonctionnement	982 808,00 €	413 425,22 €
	Solde positif	104 524,49 €



BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT

	Prévision	Réalisation
Dépenses d'Investissement	204 989,00 €	114 291,00 €
Recettes d'Investissement	204 989,00 €	161 147,54 €
	Solde positif	46 856,54 €
Dépenses de Fonctionnement	255 776,00 €	139 212,29 €
Recettes de Fonctionnement	255 776,00 €	161 128,52 €
	Solde positif	21 916,23 €



Sous réserve des dernières écritures comptables, de la journée complémentaire et de la concordances avec les comptes de gestions établis par le Trésorier.

Equipements et travaux réalisés en 2022



Enfouissement conjoint des réseaux secs et humides au chemin du cimetière,
Contours en enrobé des molochs,
Création d'une grille d'évacuation des eaux pluviales rue de Canard à la station,
Finalisation des travaux de réhabilitation de cimetière(mur d'enceinte et dalle),
Aménagements paysager et urbain de l'aire de loisirs à la station,

Pose du filet anti pigeon au clocher de l'église,
Pose d'un Abri bus scolaire,
Création d'escaliers de liaison à la station,
Réfection de la toiture du local EDF à la station,
Tri et élimination des archives communales,
Travaux d'entretien de la Station épuration (remplacement des pompes de relevage),
Réparation du réseau fuyard d'assainissement,
Réparation du réseau fuyard d'eau potable.



Acquisitions :

Souffleur aspirateur,
Tondeuses,
Remorque,
Lève-palettes,
Lot de chaises.

Traitement des archives communales

Les documents procédant de l'activité d'une mairie constituent des archives publiques. A ce titre, ils doivent être conservés et éliminés dans le respect de la législation en vigueur, afin de conserver dès l'origine les dossiers à vocation historique, de mieux gérer les locaux en permettant l'élimination régulière de dossiers n'ayant plus d'utilité administrative et d'optimiser le classement et le conditionnement en boîtes d'archives en fonction du sort final des dossiers. Le classement et les éliminations d'archives communales doivent se faire régulièrement pour éviter l'engorgement des placards. Cependant, toute élimination de documents d'archives publiques est interdite sans le visa préalable du directeur des archives départementales (code du patrimoine, art. L. 212-2, L. 212-3, R. 212-14, R. 212-49, 50 et 51).

Seuls, sont dispensées de visa les éliminations des brouillons, formulaires vierges et exemplaires multiples, qui relèvent de la bonne gestion des dossiers. Enfin, la destruction des documents doit être opérée de façon à garantir la confidentialité des informations et l'inaliénabilité des archives publiques : la lecture d'information ou la récupération par des tiers ne doit pas être possible. En conséquence, les procédés de recyclage, par exemple, ne peuvent être employés qu'après une dilacération suffisamment fine pour garantir l'impossibilité de distraction de parties de documents et la non lisibilité des informations. La destruction doit également faire l'objet d'une certification par l'opérateur ou le prestataire qui y procède.

Tri, mise en place de la conservation et requête d'élimination auprès du Directeur des Archives Départementales des Hautes Alpes, effectués avec la participation du Centre de Gestion des Hautes Alpes.



Les projets pour l'année 2023

Après analyses des résultats du schéma directeur AEP (Alimentation Eau Potable) , avec l'aide de IT05 (Ingénierie Territoriale du Département) nous avons lancé un appel d'offre concernant la Maitrise d'œuvre pour le remplacement des canalisations d'eau potable de la Commune. C'est un projet de travaux dont le financement est très important pour le budget de l'Eau et de l'Assainissement et qui demandera certainement en plus des subventions de l'Agence de l'Eau, la souscription d'un emprunt.

En 2022 pour des raisons soit de rupture de matériaux ou de problèmes météorologiques, nous n'avons pas pu honorer la mise en place du columbarium ainsi que la réfection du chemin communal en dessous de l'église. Ces travaux sont reprogrammés en 2023.

Suite au Tri des archives par le Centre de Gestion, nous lançons un nouvel agencement du secrétariat qui sera plus fonctionnel.

Nous poursuivons les installations à la station en complétant l'Aire de Loisirs, par un circuit tout terrain et de bosses pour nos jeunes vététistes.

Réhabilitation des anciens abris poubelles en abris vélo et local de stockage de matériel pour le service technique.

Un appel d'offre permettra de retenir les entreprises qui procéderont aux travaux de la retenue collinaire. les dépenses liées à ce programme seront portées au budget Général en catégorie "équipement de Loisirs".

La retenue Collinaire

Nous souhaitons revenir sur un projet qui nous tient tant à cœur, le partager avec vous et exprimer les raisons de cet intérêt... Je vous parle du projet de la retenue collinaire de la commune, de notre station.

Depuis des siècles nos aïeux ont façonné nos vallées dans le but de les rendre viables, moins hostiles. Ils ont fait preuve de courage, souvent d'ingéniosité, parfois de sagesse afin de vivre et apprendre à vivre avec cette Nature Alpine.

Ils ont construit nos routes, dressé nos villages, pensé un mode de vie et son modèle économique.

Cependant, c'est un fait, beaucoup de ces actions, souvent démesurées, se sont déroulées dans le mépris de cette Nature : déforestation, érosion des sols, pollution... Aujourd'hui nous subissons le dérèglement climatique, constatons l'appauvrissement de la faune et de la flore et sommes contraints à la plus grande vigilance sur la gestion de notre eau.

Malgré tout, nous avons encore la chance de vivre dans un territoire relativement préservé. Il fait bon vivre dans le Champsaur !

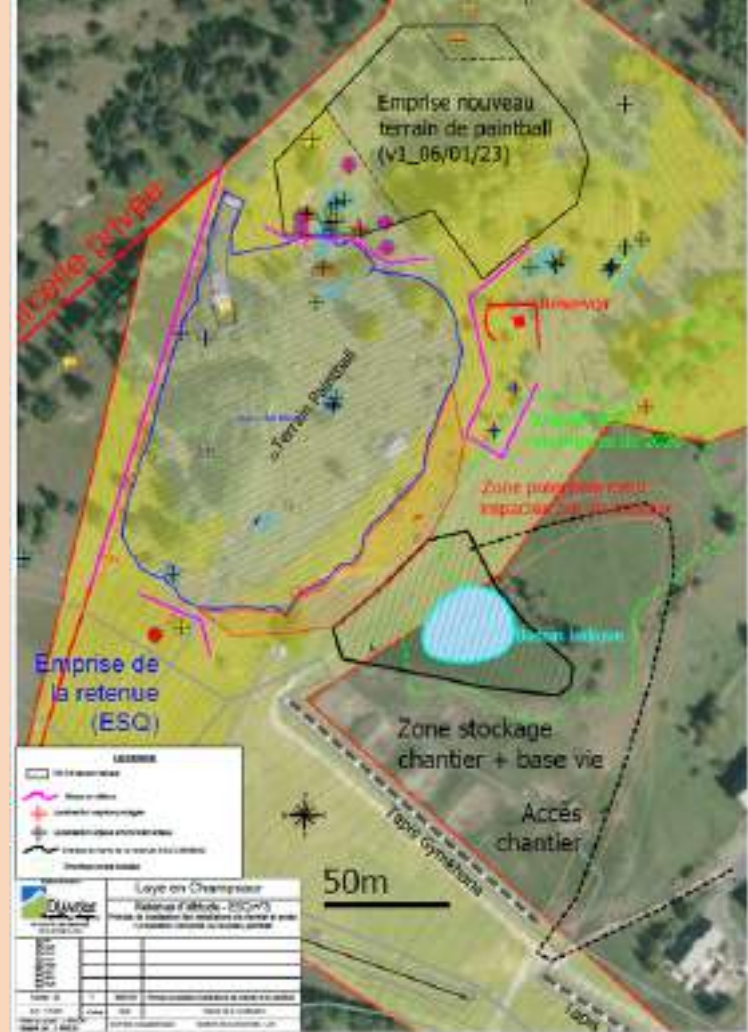
À ces jours de pleines consciences, nous avons une double responsabilité :

Nous devons le respect à nos anciens, à notre histoire, en assurant la continuité de leurs efforts, de leur audace et en préservant, développant et adaptant ce qu'ils ont bâti. Nous devons le respect à ceux qui viennent, par la préservation de notre environnement et de son écosystème et en leur transmettant un territoire dynamique et sain.

Le projet de retenue d'altitude répond exactement à ces enjeux, car elle constitue :
-un outil venant renforcer nos capacités de neige de culture.

-un aménagement paysager offrant une diversification de nos activités touristiques
-une meilleure capacité en gestion de l'eau.

Nous amorçons cette année par l'établissement d'un nouvel « avant-projet » (V3).



En effet les études que nous avons menées nous obligent à la plus grande vigilance sur des espèces florales protégées, (l'Anémone hallerie Protection Nationale–Papaver dubrum Protection Régionale) ainsi qu'un papillon (l'Azuré de la croisette) qui a la particularité de se réfugier dans une fourmilière afin de passer l'hiver au chaud, pour cela il faudra déplacer la fourmilière. Nous avons donc défini une autre implantation du bassin, qui se situerait vers l'actuel jardin des neiges. Le montant de ce nouvel avant-projet s'élève à 1 417 000€ HT. Ce montant comprend la retenue ainsi que l'activité ludique, composée d'un bassin profond max de 50cm, avec plage en périphérie, d'une cascade dans le talus aval, d'un ensemble de jeux de type moulin hydraulique, course de billes de bois, Barrage...

Des subventions seront demandées à la Région dans le cadre du «contrat station 2030», au Département et à l'Etat au titre de la DETR.

La forêt communale

Sous le signe de la gestion durable

A Laye la forêt est très présente. Elle recouvre plus de la moitié de la surface de la commune

Sur la commune de Laye la forêt est très représentée et s'étend sur environ 580 ha. Elle couvre 54% du territoire ce qui représente un taux de boisement deux fois supérieur à la moyenne nationale (27%). L'état est le plus gros propriétaire forestier, 58 % de la superficie forestière de la commune avec la forêt domaniale de Bois Vert. Les propriétaires privés possèdent 35 % des surfaces en bois soit environ 200 ha. La surface de la forêt communale est modeste : voisine de 46 ha répartis sur 4 tenants différents. Comme le prévoit le code forestier, elle est gérée par l'Office National des Forêt (ONF) dont le responsable, Luc Adam, réside à la maison forestière de Saint Bonnet. Un nouveau document d'aménagement du patrimoine boisé de notre commune vient d'être réalisé par l'ONF pour la période 2023-2042. Dans cet ouvrage, on retrouve la description précise de tous les peuplements forestiers ainsi que la gestion qui sera pratiquée. En France, la gestion forestière est très encadrée et respecte le cahier des charges de la « gestion durable des forêt ». A la fin du document, on retrouve le programme des coupes de bois et travaux à réaliser pendant la durée du plan.

Comme dans toutes les forêts de montagne, les résineux représentent la majorité des essences présentes. Le Mélèze est majoritaire puisqu'il couvre 55% de la surface. Le Pin sylvestre arrive en seconde position avec 39% de la couverture. Les Hêtres, feuillus divers (Erables, Merisiers, Saules, Peupliers) complètent avec quelques Sapins pectinés le panel des essences et occupent 6% de la surface. En forêt communale de Laye, l'accroissement moyen est voisin de 3 M3/ ha / an ce qui signifie que chaque année elle produit environ 150 M3 de bois.

On peut également souligner que notre forêt communale est pâturée sur la quasi-totalité de sa surface par les bovins des exploitants agricoles de notre commune.

Une première coupe de bois aura lieu sous le lotissement de la station en 2023 dans des peuplements de Pins sylvestres. Il s'agit d'une coupe d'amélioration qui sera réalisée mécaniquement par la Société Alpine des Bois dont le siège social se situe à Aubignosc. Cette opération a été rendue possible car prévue en même temps qu'une coupe de bois chez deux propriétaires privés qui offrent une possibilité d'accès rationnelle pour la vidange des bois qui appartiennent à la commune. D'autres coupes de bois sont prévues en 2024 et 2032. Elles seront suivies pour partie par des travaux d'assistance à la régénération qui auront pour but de favoriser l'apparition de jeunes Mélèzes.

Les objectifs de la gestion forestière sont multiples : produire du bois, nous protéger des risques (glissements de terrain, laves torrentielles, avalanches,...). Cela permet aussi de préserver la biodiversité, notre cadre de vie ainsi qu'un environnement attractif pour les nombreux visiteurs que nous accueillons hiver comme été.

Jean-Michel RAYNE

Passerelle du torrent de la Bonne

Depuis plus de cinquante ans, le chemin qui relie le chef-lieu de la commune de Laye à la rive droite du torrent de « La Bonne » était coupé. En effet, juste après sa construction au début des années 70, l'ouvrage qui permettait de franchir le torrent avait été emporté par une crue sans jamais avoir été reconstruit. Les anciennes buses sont encore visibles de nos jours dans le lit du torrent.

La commune de Laye et la Communauté de commune du Champsaur, ont décidé de construire une passerelle à l'usage des piétons et des cyclistes permettant ainsi de relier le réseau de chemins et de sentiers de Laye à ceux du plateau situé en amont de la commune de Saint Laurent.

Le choix s'est porté sur la construction d'une passerelle en bois de mélèze issu de circuit court :

- Les poutres porteuses proviennent de la forêt communale de Laye.
- Le platelage, a été fourni par Jeremy Bonnabel, scieur mobile dans le Champsaur, avec des bois issus des forêts de la haute vallée.

Les conseillers ont exploité dans l'été deux mélèzes de gros diamètre qu'ils ont acheminé dans le torrent de « la Bonne ». Les employés de la communauté de communes du Champsaur ont réalisé les travaux de construction :

Après exploitation, les 2 grumes de mélèzes qui servent de poutres porteuses ont été acheminées dans le torrent de « La Bonne » avec le tracteur de la commune.



Déchargement et mise en place des poutres par l'employé de la communauté de communes du Champsaur



- La mise en place des poutres porteuses à l'aide d'un tractopelle sans pénétrer dans le lit du torrent comme l'exige la législation.
- La fixation du platelage et mise en place des garde-corps.

Cette collaboration exemplaire entre la commune de Laye et la communauté de commune du Champsaur a permis également de réaliser cet ouvrage à moindre coût : un peu moins de 1000€ à la charge de notre commune.

Il faut souligner que cette nouvelle passerelle est située en aval de l'ancienne emprise cadastrée du passage busé dans un endroit où le lit du torrent de « la Bonne » est plus étroit. Ceci a été possible grâce à l'accord des 2 propriétaires riverains : M Martin et M Lafond que nous remercions chaleureusement.

L'ouvrage a été inauguré le 19 septembre 2022 en présence du représentant de la communauté de communes du Champsaur, des propriétaires riverains et des élus de la commune.

Cette passerelle offre dès à présent à tous les promeneurs, randonneurs à pied, à VTT ou en raquettes, de nouvelles possibilités de circuit de tous niveaux de difficulté à partir du parking de l'église de Laye permettant de découvrir ou redécouvrir les charmes du torrent de «la Bonne».

La résistance de l'ouvrage a été testée le 19 septembre 2022 lors de l'inauguration.



Inauguration de l'Aire de Loisirs

L'inauguration de l'aire de jeux s'est déroulée en présence de M. Dominique DUFOUR Préfet des Hautes Alpes, des Conseillers Départementaux Champsaur-Valgaudemar : M. Patrick RICOUX, Mme Béatrice ALLOSIA ainsi que de M. Fabrice BOREL Président de la COM-COM Champsaur-Valgaudemar.

Lors de mon discours j'ai fait un rappel concernant notre motivation à cette réalisation comme suit :

« Lorsque nous nous sommes engagés dans la campagne municipale, nous avons bien conscience que la commune était constituée d'une population, avec de jeunes enfants et adolescents. Dès lors, il nous était indispensable de prendre en compte cet élément et d'agir en conséquence.

C'est maintenant chose faite, avec la réalisation de cette aire de jeux, qui est :
Un réel lieu de rassemblement, un réel lieu de vie, un réel lieu de jeu.

Depuis son installation, il y a quelques mois, l'aire de jeux est très fréquentée.

Nous n'en avons d'ailleurs, que des échos favorables, aussi bien de la part des jeunes, que de leurs parents."

Il nous est agréable de constater le succès transgénérationnel de ce terrain, qui est aussi en adéquation avec notre station de ski et qui reflète la trajectoire de nos projets de station 4 saisons.

Je ne peux passer sous silence les aides financières de l'Etat d'un montant de 54000€ ainsi que celle du Département d'un montant de 54000 €. Le montant final de l'investissement est de 204 966 €. Soit un investissement net pour la commune de 63 433€ en autofinancement. Dans leurs allocutions M. le Préfet, M. le Conseiller Départemental ainsi que le Président de la COMCOM ont salué la volonté de notre commune de renforcer son attractivité : avec des équipements 4 saisons pour une station qui a aussi des projets pour préserver sa destination ski.

L'inauguration s'est terminée par un vin d'honneur avec la présence des autorités et des habitants de la commune.

Anne-Marie NOULIN



L'Agriculture à Laye



La commune de Laye se situe à une altitude entre 976m et 2158m, sa superficie est de 10,55km² dont 1/3 est destiné à l'agriculture.

L'agriculture et le métier d'agriculteur ont profondément changé au cours des dernières décennies, à Laye depuis 1980 le nombre d'exploitations est passé d'environ une vingtaine à seulement 5 en 2022, Dans le même temps leurs surfaces ont augmenté jusqu'à 70 hectares en moyenne.

En quelques années 2 exploitations ont été vendues et 3 louées, toutes à des agriculteurs de commune limitrophes. Les 5 restantes sont pour 3 d'entre elles des exploitations individuelles, les autres en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) réunissant des associés. Elles exploitent la totalité des surfaces agricoles privées du territoire ainsi que les terres arables et les pâturages communaux dont le faire valoir est un bail rural.

Il y a une forte représentativité de l'élevage bovin avec une ferme laitière, une mixte production laitière et élevage d'ovins, 3 avec des vaches nourrices et jeunes bovins.

Une vache laitière produit annuellement environ 6000 litres de lait, une vache nourrice élève un veau chaque année.



Le SCOT de l'aire Gapençaise

Le SCOT, késako ?

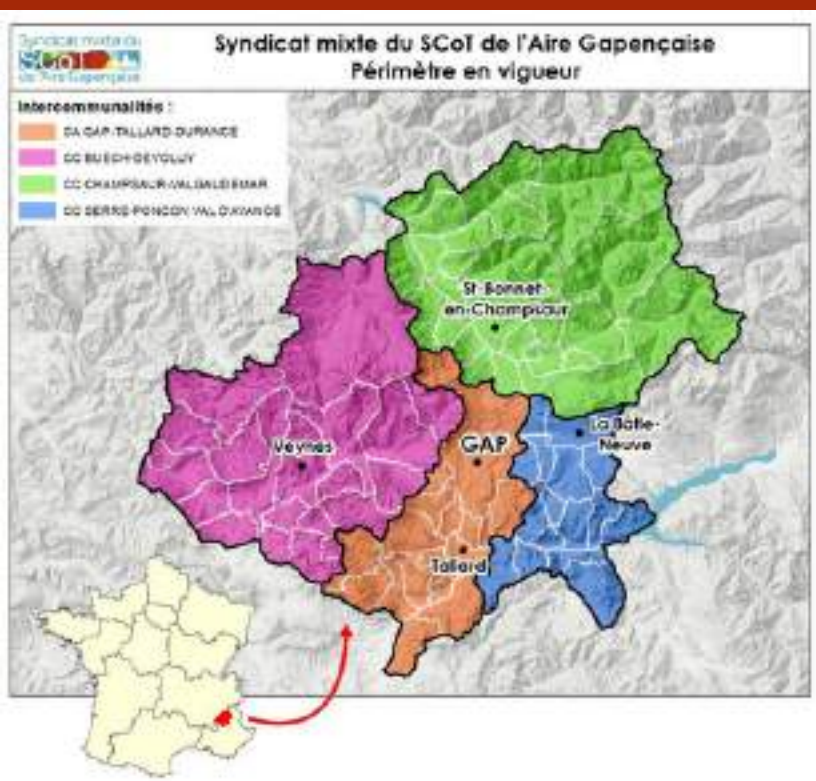
Encore un sigle ! Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme, comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune. Pour mettre de la « cohérence » entre les PLU d'un territoire, le législateur a donc créé une sorte de « Super PLU ». Chez nous, le territoire c'est l'Aire Gapençaise. Elle regroupe 78 communes autour de Gap (voir la carte). Le SCoT a été approuvé en 2014. Et le PLU de Laye a été révisé en 2018, notamment pour se mettre en compatibilité avec le SCoT. Sur des sujets comme les superficies maximales à consacrer à l'urbanisation, ou les densités minimales des zones urbaines. Mais aussi sur la protection des corridors écologiques, ou celle des paysages.

Le SCoT est établi sous la responsabilité des élus du territoire, en concertation avec l'administration. Il est constitué de 4 intercommunalités. Le conseil syndical est composé de 83 élus représentant toutes les communes. Les représentants de la commune de Laye sont Jean-Michel Rayne (titulaire) et Patrice Le Parc (suppléant).

Le SCoT de l'Aire Gapençaise fait actuellement l'objet d'une révision générale. Il devra actualiser le projet de territoire de l'Aire Gapençaise, en intégrant les évolutions législatives récentes. Ce nouveau document est attendu pour 2025. Chaque citoyen peut participer : les remarques et observations peuvent être déposées via les registres de consultation mis à votre disposition aux sièges du Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise ou de la Comcom à Saint-Bonnet, en écrivant au Président du Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise, 3 rue Colonel Roux, 05000 GAP, ou via le formulaire en place sur le site scotgapençais.fr

Cette révision devra tenir compte de la nouvelle loi « Climat et Résilience », qui, dans le domaine de l'Urbanisme, a fixé l'objectif de ne plus artificialiser de sols à partir de 2050 (Zéro Artificialisation Nette). Cette sobriété foncière doit commencer à s'appliquer dès aujourd'hui, en divisant par deux la consommation d'espace naturel, agricole ou forestier d'ici à 2031.

Le nouveau SCoT devrait arriver en 2025, et le PLU de la commune devra être mis en conformité en 2027.



Mise en service en 2003, la station d'épuration de Laye fêtera cette année ses 20 années de services, avec des performances épuratoires très satisfaisantes.

Après 20 années de fonctionnement, certains équipements qui commençaient à montrer des signes d'usure ont dû être remplacés ces dernières années. De plus, la réglementation ayant évolué depuis sa mise en service, des travaux ont été nécessaires pour mettre à niveau les points de mesure.

Ainsi, en mars 2021, une sonde piézométrique a été installée dans le poste de relevage en entrée de station, pour estimer les volumes d'eaux usées déversés lors d'épisodes pluvieux, conformément à la réglementation. (1029 € HT)

En 2021 toujours, la pompe qui sert à injecter un polymère dans les boues dans le but de les épaissir a été remplacée, ainsi qu'une pompe du poste de refoulement au hameau des Roberts (6650 € HT).

La seconde pompe de ce poste de refoulement n'a pas tardé à connaître le même sort et elle a été à son tour remplacée en 2022. Les pompes neuves bénéficient d'une garniture mécanique renforcée, ce qui devrait prolonger leur durée de vie à une vingtaine d'années également. Un entretien régulier de ces pompes permettra de s'en assurer.

En 2022 également, et toujours sur le poste de refoulement des Roberts, le système de protection des canalisations dit « anti-bélier » a été remplacé (photo ballon jaune)(3740 € HT). Il permet d'absorber les chocs lors des démarrages et arrêts des pompes et ainsi de protéger les canalisations. Le poste de refoulement des Roberts a ainsi été complètement remis à niveau en deux ans.

En 2022 enfin, c'est la pompe de soutirage des boues de la station qui a nécessité un remplacement. Celui-ci s'est avéré plus complexe car il a nécessité des adaptations (empâtement différent, variateur de fréquence déporté, reprise du câblage, ...). (Photos pompe bleu). (4569 € HT + variateur de fréquence déporté 664 € HT)

La station d'épuration



Toutes ces opérations, ainsi que les opérations de maintenance réalisées tout au long de l'année, ont permis de maintenir un niveau de traitement plus que satisfaisant : tous les bilans de mesures réalisés sur 24 heures sont conformes et Laye peut s'enorgueillir de contribuer efficacement à la préservation de la qualité des eaux du Drac ! En 2023, de nouvelles opérations de renouvellement devront avoir lieu, en plus de la maintenance habituelle, par exemple sur un actionneur de vanne, ou la reprise du béton du canal de comptage.

Au niveau réglementaire, le dernier diagnostic du système d'assainissement complet (réseau + station) date de 2009. Il est demandé de réaliser une mise à jour de ce diagnostic à une période n'excédant pas 10 ans. Une consultation sera lancée pour trouver un prestataire qui réalisera ce diagnostic, qui comprend entre autres des tests à la fumée pour identifier les gouttières encore connectées au réseau d'assainissement.

Un travail devra donc également être mené sur la déconnexion des gouttières afin de limiter les entrées d'eaux claires parasites, et les débordements lors des épisodes pluvieux.

Nous comptons également sur le civisme des usagers du service pour ne pas jeter de lingettes dans le réseau. Contrairement à ce qui est annoncé, elle ne se dégradent pas dans le réseau et peuvent provoquer le bouchage des pompes.

Enfin, les boues produites par la station d'épuration sont valorisées sur la plateforme de compostage d'Orcières. Vous pouvez bénéficier à titre gracieux du compost produit. Un stock est à votre disposition au niveau de la station d'épuration. N'hésitez pas à en faire la demande.

L'école

Cette année 3 enfants de la commune ont fait leur rentrée en petite section, ce qui augmente l'effectif de nos petits Layards à 24 sur l'école de Saint Laurent du Cros.

Nous souhaitons à Hailey, Ylou et Loann une très bonne année scolaire.

Nous continuons à prendre en charge une partie des frais de cantine de l'école de Saint Laurent du Cros à hauteur de 1€ par repas, sachant que le prix normal du repas est de 4,76€.

La commune apporte également son soutien aux actions de l'APE (Association des Parents d'Élèves) à laquelle elle attribut chaque année une subvention. Cette année, exceptionnellement, elle s'élève à 1000€.

L'école propose de nombreux projets scolaires : piscine, Alpes en Scène, rencontres paysannes, cycle poney...

Une sortie pédagogique est prévue du 27 au 31 mars 2023, qui emmènera les classes du CP au CM2 à la visite de Carcassonne.

Ce projet est financé par les familles, la coopérative scolaire, le conseil général et l'APE (Association des Parents d'Élèves) ainsi que les communes dont la notre, à hauteur de 30€ par enfant.

Association des parents d'élèves

Vente de crêpes sur le front de neige de la station de Laye
les samedi 18 et samedi 25 Février de 15H à 17H
au profit de l'APE



transports scolaires

Désormais le bus pour le collège de Saint Bonnet dessert Laye station.



Tél : 0 809 400 013
zou.maregionsud.fr



Laye-Saint Bonnet

Saint-Bonnet-Laye

Animations et Festivités



Le Comité des fêtes

Ca y est, l'année se termine...

Vous n'imaginez pas le plaisir que nous avons eu à vous retrouver, après ces années d'interruption ! Vous avez répondu présent à nos deux manifestations, et nous vous en remercions.

En Juillet, le Comité s'est activé pour organiser la fête patronale au village, sous un beau soleil. L'ambiance était là, et chacun a pu profiter des concours de boules, des animations musicales, du succulent repas du Dimanche, de la belote, des jeux pour petits et grands. Les gens du pays ainsi que les vacanciers étaient là, heureux de se retrouver !

Fin Août, la préparation du cochon et des gratins dauphinois cuits au four du Villar nous a occupés toute la journée du Samedi. Le lendemain, il y avait foule sous les parasols pour se régaler au traditionnel repas de midi. Les jeux de l'après-midi et de la soirée se sont prolongés jusque tard dans la nuit, pour le plaisir de tous !

Alors, nous espérons bien vous revoir l'été prochain, le Comité travaille déjà au programme ! Nous remercions la municipalité pour son soutien, ainsi que toutes les personnes qui nous apportent leur aide.

Toute l'équipe vous souhaite une excellente année 2023, à l'an que vin !!!

Association Idéelaye



2022, Une Année plutôt
« théâtrale »
pour l'association
IDEALAYE, car deux
troupes nous ont proposé
trois pièces :
- le 30 janvier :
« l'homme qui plantait des
arbres » de Jean Giono
*par la troupe du « théâtre
d'un autre jour »*
- le 14 mai : « un mari idéal
» d'Oscar Wilde
par la troupe de la Marelle
- le 4 décembre « j'habite
chez ma cousine » de
M.Bounouara
*par la troupe l'Arare de la
Roche des Arnauds*

Ces trois spectacles ont
rencontré un franc
succès auprès des
amateurs de théâtre de
Laye et des alentours...
tout en passant de
bonnes soirées
divertissantes.

Au printemps, les sorties
ramassages d'herbes
sauvages (couplées parfois
avec un atelier culinaire)
ont à nouveau attiré
quelques personnes ;
malheureusement une
sortie a dû être écourtée
par la pluie.

Début juin une sortie de
trois jours aux Beaux de
Provence a satisfait les
participants en passant de
bons moments avec les
visites des carrières et ses
villages à proximité :
Eygalières, Fontvieille...et
en prime un abrivado dans
un de ces petits villages
provençaux !

Cet été, à l'occasion de
l'organisation du marché
nocturne le 6 août, par
l'association Idéelaye, la
commune a financé le concert
pop rock, par le groupe
"Electrons Libres" et le feu
d'artifices tant attendu, pour
animer la soirée!

Nous remercions donc la
Mairie pour son implication
et l'intérêt qu'elle porte
envers nos diverses activités
; ainsi que pour le prêt des
salles communales.

Pour l'an que vein, nous
aimerions refaire plus de
soirées musicales (concerts,
chorales...).



Concert le 06 août 2022 en collaboration avec la Mairie

Vos suggestions sont les bienvenues : la bibliothèque vous accueille pour cela aussi !
Au plaisir de vous retrouver et donc BONNE ANNEE A TOUS !!!

La Bibliothèque



Le festival des bibliothèques a eu lieu en octobre. Pour sa dixième année, nous avons eu le plaisir d'accueillir CAROLINE AUDIBERT (écrivaine) pour une journée d'Atelier d'écriture (marche, conseils et création d'un texte pour chacun des 12 participants qui ont beaucoup apprécié cette journée.

L'année 2022 s'est écoulée et notre petite bibliothèque est toujours en place avec ses bénévoles qui vous accueillent le lundi et le mercredi de 16H30 à 18H30.

Le fond de documents est assuré par la BIBLIOTHEQUE de PRETS de GAP qui renouvelle 2 fois par an le stock. Lors du passage du bibliobus, il est possible pour les adhérents de venir choisir les livres qui les intéressent.

La navette passe tous les deux mois afin d'assurer les demandes des adhérents.

La B.D.P propose un accès gratuit pour les adhérents au site "CULTURICIMES" où l'on trouve de très nombreux documents : films, musique, presse, vidéos... Si vous êtes intéressés, renseignez vous à la bibliothèque.

Les lectures pour les enfants de la maternelle de l'école de Saint Laurent du Cros continuent une fois par mois.

Marie-Noëlle, Geneviève et Aimée
vous souhaitent une bonne et heureuse année.



CINEVADROUILLE

L'association de cinéma itinérant projette régulièrement des films récents, à la Salle Polyvalente de la Station. Consultez le site internet pour connaître la programmation et le planning des projections.

cinevadrouille.fr

Association Ski-Club de Laye



L'ASC-Laye est un ski club de loisirs, créé il y a 6 ans. Si au démarrage seuls 6 enfants étaient adhérents, pour cette saison 2022-2023, l'association compte plus de 50 enfants répartis sur 7 niveaux différents : des tout petits, au jardin des neiges, jusqu'au groupe de perfectionnement. Les cours sont encadrés par des moniteurs ESF et l'association est gérée par des bénévoles.

L'association a débuté son activité sur la commune de Laye, à laquelle elle est rattachée, mais les conditions climatiques nous obligent à skier régulièrement sur les pistes de Saint-Léger-les-Mélèzes. Le but de l'association est de permettre à tous les enfants de découvrir la glisse dans des conditions optimales (petits groupes, ambiance familiale) et à un tarif raisonnable. L'ASC-Laye fonctionne grâce aux adhésions et au soutien de la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar.

Pour nous contacter : asclaye05@gmail.com



La saison 2022/2023 Champsaur 3 Gliss est marquée par un changement d'organisation. Jonas BESSON, natif de la commune, a été nommé Chef d'Exploitation de la station de Laye au mois de décembre 2022. Il est épaulé dans sa nouvelle mission par la Commune, les Chefs d'Exploitation des autres domaines skiables de la Régie et la nouvelle directrice, Marine ARIEY.

Les Equipes de la Régie ont été impliquées et mobilisées dans les travaux et la préparation des équipements et des pistes, ce qui nous a permis d'ouvrir les 3 domaines au 17 décembre 2022 dans de bonnes conditions.

Elles ont su, malgré le redoux, maintenir l'activités sur l'ensemble des sites de la Régie pour offrir à nos clients la meilleure expérience pour la pratique des sports d'hiver. Les projets en cours sur nos 3 sites vont nous permettre de maintenir notre offre sur la saison d'hiver et de développer nos propositions sur les 4 saisons pour maintenir nos stations au cœur de notre Vallée.

Nos stations, fortes de leurs expériences et l'implication de nos équipes, sont prêtes à accueillir nos clients dans les meilleures conditions pour cette saison 2023 et espèrent qu'ils seront nombreux à profiter des sites Champsaur 3 Gliss et de notre Vallée, cet hiver.

Fêtes et Animations de fin d'année

Arbre de Noël



A la fin de la représentation, les petits et les grands ont pu échanger avec les comédiens, jusqu'à l'arrivée d'un drôle de lutin suivi du Père Noël qui a remis à chacun cadeau et goûter. Bien évidemment, le Père Noël s'est prêté au jeu des photos et certains enfants en ont profité pour le remercier en personne et lui offrir des cadeaux qu'ils avaient réalisés. Ce qu'il a particulièrement apprécié.

Pour cette occasion, la compagnie théâtrale « " Prend ton envol » nous a proposé un très beau spectacle : « L'arche part à 8 heures ». Un mélange de poésie et d'humour qui a su captiver nos enfants.



Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette après midi que nous avons eu plaisir à partager avec vous.

La commune fête Halloween

Dimanche 31 octobre notre petite commune a organisé pour la deuxième fois la fête d'Halloween ! L'initiative lancée en 2021 par le Conseil municipal a rencontré cette année un réel succès Le rendez-vous était fixé à 15 h salle polyvalente de la station pour tous nos petits sorciers munis de leur costume le plus effrayant pour participer à des ateliers de maquillages et pour, après la lecture d'un conte, nous créer leurs plus beaux dessins sur le thème d'halloween Après avoir partagé les bonbons et un goûter tous nos petits fantômes, vampires et sorcières accompagnés de leurs parents sont partis à la chasse au trésor dans tout le village qui a participé à la fête Nous vous donnons rendez-vous à tous l'année prochaine pour un concours de déguisements et de surprises !



Meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Déclaration obligatoire en Mairie

Depuis 2009, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé (en étoile ou non) doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où se situe le meublé. Un formulaire adapté a été mise en place (formulaire Cerfa n° 14004*04 "Déclaration en mairie des meublés de tourisme"). Cette obligation existe également pour les chambres d'hôte. L'objectif est de recenser, au niveau de la commune, l'offre de logements touristiques et de permettre la perception de la taxe de séjour.

Financièrement, les vacanciers qui louent un logement meublé doivent s'acquitter de la taxe de séjour. C'est une participation aux frais engendrés par la collectivité pour l'accueil et le développement touristique du territoire. Le propriétaire du logement est tenu de la collecter pour le compte de la Communauté de Communes., qui la reverse à l'office de tourisme chargée de la collecte finale. Le tarif est fixé en fonction du classement et des tarifs délibérés par la Communauté de Communes. Elle s'élève par exemple pour l'année 2022 à 0.60€ par adulte et par nuit, pour un meublé classé "une étoile" et à 1€ pour un meublé "trois étoiles".

Si le meublé est classé, le propriétaire bénéficie d'un avantage fiscal sous la forme d'un abattement de 71% du revenu de cette location. Le classement peut être obtenu en se rapprochant de l'Office de Tourisme à la Fare en Champsaur.

Sans classement, l'abattement n'est que de 50%.

Attention : Une personne qui offre à la location un meublé sans l'avoir déclaré en Mairie, encourt une amende de 450€ maximum s'il s'agit d'une personne physique et 2250€ maximum s'il s'agit d'une personne morale.

Pour tout renseignement concernant le classement de votre meublé ou chambre d'hôte, vos déclarations de taxe de séjour, Mme Régine Ranguis est à votre disposition à l'Office du Tourisme du Champsaur-Valgaudemar
11 route de Grenoble-Les Barraques- 05500 La Fare en Champsaur.

champsaurvalgaudemar@taxesejour.fr

Tel : 04.92.49.48.12 ligne directe 07.60.61.04.87



Cérémonies

Après deux années d'absence, la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire, de retour : 2023, Cap sur la retenue collinaire pour la station...

C'est dans la salle de la mairie de Laye, à Brutinel, qu'Anne-Marie Moulin a réuni ses administrés pour leur présenter les vœux de la municipalité.

Des vœux qui avaient une signification particulière puisque la crise sanitaire « a privé d'importantes occasions d'échanges et des traditionnels grands rassemblements officiels », souligne la maire. 2022 a vu de nombreux projets se réaliser grâce, notamment, à la consultation citoyenne avec la création de l'aire de jeux pour enfants ou encore la rénovation du cimetière.



Pour 2023 se profilent des projets tout aussi ambitieux avec la retenue collinaire pour la station. À la suite d'un questionnaire, une majorité s'est exprimée afin que des investissements soient réalisés pour préserver les activités hivernales. Cette réalisation permettra d'offrir un plus large panel d'activités, été comme hiver.

Côté animation, les enfants ont eu la joie de participer à "l'arbre de Noël" qui s'est déroulée cette année dans la commune. Une commune qui n'oublie pas ses aînés avec la distribution de colis de Noël et surtout d'un temps d'échange avec eux. Anne-Marie Moulin a adressé ses remerciements à celles et ceux qui s'investissent dans la vie du village : associations, comité des fêtes ainsi que l'ensemble du conseil municipal.

Pour terminer cette cérémonie, l'édile a souhaité également la bienvenue aux nouveaux habitants de Laye.

(article du Dauphiné Libéré)

Cérémonie du 8 mai



Cérémonie du 11 novembre



URBANISME

Démarchent en ligne sur le guichet Numérique

le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme est accessible depuis le 1er janvier 2023 à l'adresse suivante :

<https://urbanisme.geomas.fr/gnau>

Désormais, grâce à ce nouveau service accessible à tous (particuliers et professionnels) gratuitement, les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) peuvent être déposées sous forme numérique.

Alors qu'il était auparavant nécessaire d'effectuer le dépôt de ses dossiers uniquement sur papier, en mairie et aux jours et heures d'ouverture au public, il sera à présent possible de le faire en ligne 24/24 heures et 7/7 jours, et de suivre l'instruction en temps réel.

Depuis votre espace personnel, vous pourrez déposer votre demande de permis de construire ou de déclaration préalable et échanger avec l'administration.

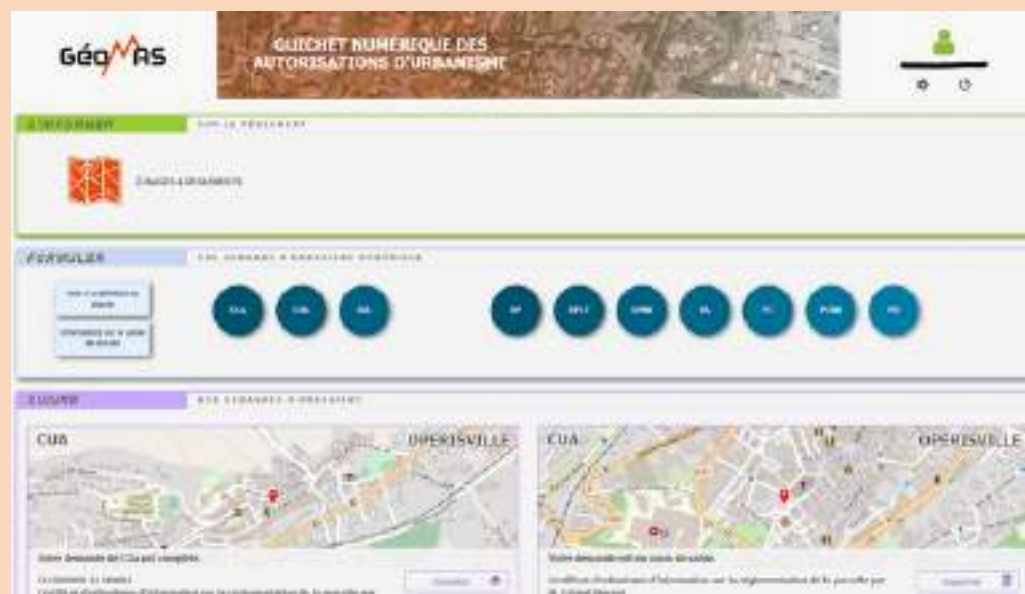
Chaque échange générera un accusé de réception et une mise à jour de votre dossier ; vous pourrez ainsi suivre l'évolution de votre demande en temps réel.

La fin du papier ?

Non, le Guichet Numérique est un service en plus et répond à une obligation légale relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE).

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer le dossier en format papier, à la mairie, ou de l'adresser par voie postale en RAR.

Attention : dès le 01 février 2023, les dépôts par messagerie électronique ne sont plus acceptés et les demandes ne seront pas instruites.



Déploiement du réseau fibre

L'aménagement numérique du territoire a été initié par l'Etat et lancé en 2018 pour le Département des Hautes Alpes.

Ce réseau numérique permettra à l'ensemble des habitations, entreprises et administrations des Hautes Alpes d'accéder aux services Internet à Très Haut Débit, au téléphone fixe et à la télévision en haute qualité, un réseau 50 fois plus rapide que l'ADSL.

XP Fibre est l'opérateur qui assure la construction, l'entretien et l'adaptation dans le temps de ce réseau et qui le met à disposition des fournisseurs d'accès Internet.

Si XP Fibre est en charge du déploiement du réseau d'infrastructure, il ne réalise pas les raccordements clients : **cette action est confiée aux fournisseurs d'accès Internet (FAI)** comme SFR et Orange ; notons que Free et Bouygues sont moins présents, voir complètement absent en dehors de Gap, pour Bouygues.

Au 18 janvier 2023 sur les 415 prises à construire pour le territoire de Laye, 275 sont effectives et éligibles aux raccordements clients, soit 66% du programme prévu.

Des travaux sont encore nécessaires pour poursuivre le déploiement dans les hameaux isolés.

Lorsqu'une habitation est éligible, les difficultés de raccordement sont généralement le fait d'un blocage en domaine privé : état des cheminements existants souvent ancien et/ou en mauvais état (fourreau bouché ou manquant, regard inaccessible, nécessité d'élagage...). Il est recommandé de s'assurer avant le rendez-vous de raccordement, que l'adduction de l'habitation en partie privée, soit praticable.

En cas d'échec de raccordement situé en partie du domaine public, c'est le fournisseur d'accès internet, en lien avec XP Fibre, qui règle le problème selon le type de difficultés rencontré.

XpFibre
1er opérateur d'infrastructures indépendant de France, **déploie, commercialise et assure** la maintenance de son réseau de fibre optique.

Statistique	Valeur
6M de prises	4069 Communes couvertes
24 Réseaux d'Initiative Publique	5 Zones AMEL

31 jan 2023
4000-05-00123
Déploiement de la fibre optique : à ce jour, 60% des logements du Département d'Hautes-Alpes sont éligibles à une offre fibre.

31 jan 2023
4000-05-00123
Circuit fibre optique le plus au Sud de France est en fibre optique sur le réseau. Très haut débit de fibre optique.

31 jan 2023
4000-05-00123
Déploiement de la fibre optique : à ce jour, 60% des logements du Département d'Hautes-Alpes sont éligibles à une offre fibre.

31 jan 2023
4000-05-00123
Déploiement de la fibre optique : à ce jour, 60% des logements du Département d'Hautes-Alpes sont éligibles à une offre fibre.

L'éligibilité à la Fibre peut être consultée sur

<http://www.lafibre05.fr>

ou sur

<https://xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>



Mairie - Services Municipaux

Horaires d'ouverture au public :

Lundi 14h00-17h00 et Jeudi de 9h00-11h30

communedelaye@laposte.net

Le Maire reçoit uniquement sur rendez-vous.



www.laye.fr